



Direction générale de l'alimentation
Service de la gouvernance et de l'international dans
les domaines sanitaire et alimentaire
Sous-direction des affaires sanitaires européennes et
internationales
Bureau export pays tiers
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

Instruction technique
DGAL/SDASEI/2021-204
17/03/2021

Date de mise en application : 19/03/2021

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 02/04/2021

Cette instruction abroge :

DGAL/SDASEI/2020-173 du 10/03/2020 : Recensement des besoins des services déconcentrés en papier sécurisé sanitaire et phytosanitaire pour l'année 2020-2021

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Recensement des besoins des services déconcentrés en papier sécurisé sanitaire et phytosanitaire pour l'année 2021-2022

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DD(CS)PP

Résumé : La commande de certificats sécurisés sanitaires et phytosanitaires pour l'année 2021-2022 doit être passée avant le 9 avril 2021 pour une livraison prévue à partir du 15 mai 2021. Cette note a pour objectif de faire le recensement des besoins auprès des services chargés de leur délivrance afin d'ajuster le nombre d'imprimés commandés.

Les certificats phytosanitaires pour l'exportation de végétaux et produits végétaux sont imprimés sur papier sécurisé, selon un format harmonisé dans tous les pays signataires de la Convention Internationale de la Protection des Végétaux (CIPV).

Pour les exportations d'animaux et de produits animaux, seuls les pré-certificats et certificats à destination de la Chine et des pays de l'Union Économique Eurasiatique (Russie, Biélorussie, Kazakhstan, Arménie et Kirghizistan) doivent se faire sur du papier sécurisé.

L'impression de ces certificats est réalisée par l'Imprimerie Nationale dans le cadre d'un marché public, sur la base d'une commande annuelle calée sur la période de mai (année n) à avril (année n+1). Des commandes supplémentaires peuvent néanmoins être passées en cas de besoin imprévu.

Au vu des différents incidents survenus lors des dernières commandes, je vous demande :

- concernant les éventuels certificats défectueux (caractères s'effaçant après impression) réceptionnés lors de la livraison 2018-2019 et vous restant encore en stock, de les détruire en utilisant un destructeur/broyeur de papier pour éviter toute réutilisation frauduleuse ;
- concernant les certificats phytosanitaires dont la numérotation comportait des doublons détectés dans Phytopass, de continuer à écouler les stocks en doublon en utilisant la procédure qui vous a été transmise fin septembre 2020.

De manière générale, pour minimiser les risques d'erreur de répartition des commandes, je vous demande cette année à réception des commandes de remplir le tableau qui vous correspond et de l'adresser à DGAL à l'adresse suivante :

export.sdasei.dgal@agriculture.gouv.fr

SRAL	PV59 nb reçu	Séries (n° 6 chiffres)	PV 60 nb reçu	Séries
		De XXX XXX à YYY YYY		De XXX XXX à YYY YYY

DDPP	CS nb reçu	Séries (n° 6 chiffres)
		De XXX XXX à YYY YYY

Dans l'attente, vous voudrez bien faire parvenir à la même adresse électronique une estimation de vos stocks et de vos besoins en certificats phytosanitaires modèles PV59 A (certificat phytosanitaire), PV60 A (certificat phytosanitaire de ré-exportation) ainsi qu'en papier sécurisé vétérinaire pour la période de mai 2021 à avril 2022 en utilisant les tableaux en annexe.

Par ailleurs, je vous prie de bien vouloir indiquer l'adresse de livraison des papiers et formulaires ainsi qu'une personne contact et son numéro de téléphone pour organiser au mieux la livraison des certificats réalisée directement par l'Imprimerie Nationale. Si vous souhaitez indiquer plusieurs lieux de livraison, en particulier pour les régions fusionnées, vous pouvez ajouter des lignes au tableau avec les informations requises.

La livraison de cette commande est prévue entre le 15 et le 29 mai 2021.

Je vous remercie de bien vouloir répondre avant le **31 mars 2021** à la boîte export « export.sdasei.dgal@agriculture.gouv.fr »

Le Directeur général adjoint de l'alimentation
Chef du service de la gouvernance
et de l'international
CVO

Loïc EVAÏN

